



Challenge André Parent

Présentation et Règlement

Article 1 - Le Comité international des Jeux Mathématiques organise le **Challenge André Parent** qui a pour but de valoriser un travail autour des mathématiques, effectué par des élèves pendant cette année scolaire.

Il s'agit de concevoir **une scénette d'une quinzaine de minutes** (maximum), mettant en jeu les mathématiques à travers leur histoire, un jeu, une énigme, une animation, etc., destinée à être **interprétée sur la scène de l'espace Rencontre du 24^e Salon Culture et Jeux Mathématiques**, qui se tiendra **place Saint Sulpice à Paris du 25 au 28 mai 2023**, devant un large public.

Article 2 - Le Challenge André Parent est ouvert à des petits groupes comportant au maximum 6 élèves, de collège ou lycée, encadrés par un adulte de la communauté éducative de l'établissement. Les élèves ne sont pas nécessairement issus d'une même classe.

Article 3 - Un jury sélectionnera les trois meilleures propositions. Il se déterminera en fonction des critères suivants :

- le choix du sujet, en particulier son intérêt mathématique ;
- la qualité de présentation de ce sujet et son adaptation à un public de tout niveau.

Article 4 - Déroulement

1- L'inscription. Chaque groupe doit **s'inscrire dès que possible et avant le 31 mars**. Cette démarche est faite par le/la responsable du projet en complétant ce [formulaire d'inscription](#). Il/elle devra constituer, avec le groupe de jeunes, un dossier de présentation du projet.

NB : le formulaire d'inscription est également disponible sur le site www.cijm.org/

2- Le dossier de présentation. Il comprend une description du projet en 4 pages maximum, accompagné d'un extrait vidéo de 3 minutes au maximum de la scénette. Les sources éventuellement utilisées pour le scénario seront mentionnées. Les documents seront regroupés dans un dossier au nom de l'établissement, **qui sera déposé dans [ce répertoire](#) pour le 15 avril 2023** au plus tard.

3- La sélection. Un jury désigné par le CIJM examinera les dossiers et sélectionnera trois projets. Les titres des projets qualifiés seront publiés sur le site du CIJM et le/la responsable sera averti.e., au plus tard le 1^{er} mai. **Les trois scénettes retenues seront présentées au 24^e Salon, place Saint Sulpice, le vendredi 26 mai 2023 après-midi.**

Article 5 - Conditions d'accueil sur le Salon.

Les élèves des groupes sélectionnés auront le plaisir et l'honneur de jouer leur scénette sur la scène du Salon devant le public. Ils recevront un diplôme de participation et pourront, s'ils le souhaitent participer aux activités qui sont proposées le jour même. Les élèves seront placés sous la responsabilité d'un adulte de leur établissement pendant toute la durée de leur visite.

La représentation sur scène sera enregistrée et diffusée sur le site <https://salon-math.fr/>. Un formulaire d'autorisation parentale à faire compléter pour chaque élève sera joint à l'annonce de la sélection.

Les frais de déplacement pour venir au Salon sont à la charge des participants.

Comité International des Jeux Mathématiques

Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire

Association agréée Éducation Nationale

CIJM - Institut Henri Poincaré - 11 rue Pierre et Marie Curie - 75231 PARIS Cedex 05

cijm@cijm.org

N° SIRET : 433 879 343 00047

APE 927 C